

Badminton Sourds



FEDERATION RECONNUE
D'UTILITE PUBLIQUE
J.O DU 25 JUIN 1983

DELEGATION DU MINISTERE
DES SPORTS



CONDITIONS MINIMALES POUR ETRE CANDIDAT ORGANISATEUR D'UN CHAMPIONNAT DE France (pour validation définitive à l'AG précédent la saison prochaine)

Afin qu'un Club ou un Comité puisse être candidat à une compétition Fédérale, il faut avoir rempli plusieurs critères minimaux :

**Le dossier partiel est à renvoyer avant le 01 Juin 2018 à l'adresse suivante :
Sébastien CAMPEGGIA 3 Passage sous les aîtres 38540 HEYRIEUX**

Ce dossier contient :

- 1 chèque de caution d'organisation de 150 Euros à l'ordre de : FFH – CF Badminton sourds
- Une lettre de la mairie confirmant la réservation du gymnase
- Une lettre de demande d'accord ou de soutien d'organisation par la Région ou par le Département Handisport (cela peut aussi être une preuve d'envoi de la lettre à Handisport)
- Le cahier des charges est sur le site à l'adresse suivante : <http://www.badminton-sourd.fr>
(A prendre contact avec le Directeur Sportif pour entretenir l'organisation de la compétition)

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRES OFFICIELS
DE LA FÉDÉRATION



malakoff médéric



COMMISSION BADMINTON SOURDS HANDISPORT

Directeur sportif : Sébastien CAMPEGGIA

42 rue Louis Lumière – 75020 PARIS

badminton-sourds@handisport.org • www.badminton-sourd.fr